

MODIFICATION GESTIONNAIRE EAU POTABLE

Le contrat de délégation de service public eau potable de votre commune, attribué à SUEZ se termine au 31 décembre 2021.

La Communauté Urbaine du GRAND REIMS reprend en régie la gestion de l'eau potable au 1^{er} janvier 2022.

L'exploitation technique sera réalisée par VEOLIA avec qui un contrat de prestation de service a été conclu.

Pour toutes questions techniques, vous devrez joindre les **services techniques du GRAND REIMS à Isles sur Suipe : 03.26.04.42.50**

La facturation de l'eau potable se fera par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement du GRAND REIMS. Votre compteur sera ainsi relevé par les releveurs du GRAND REIMS.

La facture sera à payer auprès du Régisseur de la DEA pendant 3 mois. Vous pourrez choisir votre mode de paiement dès la réception de votre première facture, dont le prélèvement bancaire, et la mensualisation.

Votre facture du GRAND REIMS contient uniquement l'eau potable. La collecte et le traitement des eaux usées continueront à être facturés par SUEZ.

Une dernière facture eau potable et assainissement vous sera adressée par SUEZ début 2022.

Vous pourrez joindre le Service Clients Eau et Assainissement du GRAND REIMS :

- **par téléphone : 03 26 77 76 70** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- **par courriel : webeau@grandreims.fr**
- **ou si besoin à l'accueil situé 3 rue Eugène Desteuque à Reims** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.